

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET DE 2020

PAR :

Société Canadienne des Sciences du Cerveau, du Comportement et de la Cognition

Recommandations

Recommandation 1 : Investir dans les laboratoires canadiens

- Nous appuyons la recommandation du Consortium canadien pour la recherche (CCR) d'augmenter le financement de 85 M\$ sur les deux prochaines années pour des concours ouverts afin d'atteindre la stabilité recommandée par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

Recommandation 2 : Investir dans les étudiants canadiens de cycle supérieur

- Corriger les limites actuelles du Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) en faisant passer le montant des bourses de 17 500 \$ par an pour une année à 22 000 \$ par an pour deux années.
- Faire passer le montant de toutes les bourses du Programme de bourses d'études supérieures du CRSNG – doctorat (ES D) et du Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau du doctorat (BESC D) à 35 000 \$ par an.
- Rétablir la tradition qui permettait aux étudiants de demander un financement postdoctoral deux fois, au lieu d'une.
- Éliminer le critère du nombre de bourses obtenues antérieurement auprès des trois conseils dans la détermination de l'attribution aux universités de BESC M.

Recommandation 3 : Augmenter le financement pour les frais administratifs et des installations

- Nous appuyons la recommandation du CCR d'augmenter le financement de 100 M\$ par an pour les trois prochaines années afin d'atteindre la stabilité recommandée par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

Recommandation 4 : Fournir des données sur l'attribution des bourses

- Nous recommandons que les trois conseils subventionnaires fournissent des données publiques sur la répartition hommes-femmes des bourses attribuées aux différents stades de carrière (premier cycle, cycle supérieur, postdoctorat et corps enseignant).

La Société Canadienne des Sciences du Cerveau, du Comportement et de la Cognition (SCSCCC) est heureuse de formuler des recommandations dans le mémoire qu'elle présente au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020. La SCSCCC représente des centaines de scientifiques professeurs et étudiants de tout le Canada qui mènent des travaux de recherche fondamentale et appliquée sur le cerveau, le comportement et la cognition. Ainsi, dans leurs travaux, nos membres cartographient le cerveau, déterminent l'étendue et la précision des capacités cognitives humaines et mettent au point des technologies cognitives et des algorithmes d'apprentissage machine. Les membres de la Société sont financés par les trois conseils subventionnaires. Par conséquent, nos recommandations visent à aider le Comité à comprendre le lien entre le financement accordé par ces trois conseils et la compétitivité scientifique du Canada sur la scène internationale.

Premièrement, au nom de la SCSCCC, je tiens à remercier sincèrement le gouvernement de son engagement récent et positif envers la science canadienne et de son injection de fonds dans les laboratoires canadiens. Ces fonds sont essentiels pour que les laboratoires canadiens ouvrent la voie, pour que les scientifiques canadiens s'attellent à la résolution de problèmes majeurs, pour encourager l'invention et l'innovation, et pour soutenir les jeunes scientifiques canadiens qui façonneront le paysage scientifique et technologique du pays.

Forts de notre enthousiasme au sujet des dernières années, nous voulons présenter quatre recommandations qui renforceront encore la compétitivité du Canada en sciences et dans l'innovation.

Recommandation 1

Investir dans les laboratoires canadiens

- *Investir plus dans un plus grand nombre de laboratoires canadiens*

Au cours de la récente assemblée générale annuelle de la SCSCCC, Sarah Overington, directrice adjointe, Subventions de recherche et bourses, Génie et sciences de la vie, au CRSNG, a expliqué que les taux de financement ont augmenté et que les laboratoires de recherche canadiens ont été plus nombreux à recevoir des fonds cette année qu'au cours des dernières années. Nous nous réjouissons de ces changements et nous encourageons à poursuivre dans ce sens. Nous savons, évidemment, qu'il y a une limite au réinvestissement. Cependant, des investissements supplémentaires dans la science canadienne favorisent une plus grande diversité d'investigation et, par conséquent, d'innovation de la part des laboratoires canadiens.

Nous appuyons la recommandation du Consortium canadien pour la recherche (CCR) d'augmenter le financement de 85 M\$ sur les deux prochaines années pour des concours ouverts afin d'atteindre la stabilité recommandée par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

En tant qu'organisation membre du CCR, nous pensons comme lui que les thèmes du budget de 2020 sur la recherche nationale, les changements climatiques, le développement et l'innovation sont des thèmes interdépendants essentiels pour alimenter la prospérité du Canada et la rendre durable. Nous sommes également d'accord avec le CCR que *le gouvernement fédéral est bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans la constitution d'un écosystème canadien de la science et de la recherche ayant pour mandat de trouver des solutions aux nombreux problèmes pressants et complexes que doivent relever le Canada et la société, et dans l'appui à apporter à cet écosystème. Des investissements financiers et un leadership durables du gouvernement fédéral sont essentiels pour faire en sorte que la recherche fondamentale nécessaire pour relever les défis mondiaux soit viable à long terme.* Une communauté menant des recherches de pointe et de grande envergure capable de traiter systématiquement divers problèmes sociétaux et environnementaux importants, comme les changements climatiques, a besoin d'un financement solide et stable à long terme.

- *Créer une Chaire de recherche du Canada sur le comportement humain et les changements climatiques*

Nous recommandons de donner une définition large de la recherche sur les changements climatiques afin d'y inclure la perception que les Canadiens ont des défis qu'ils ont à relever en la matière. Le degré de connaissance et de préoccupation par rapport aux changements climatiques varie d'une personne à l'autre. Les opinions reposent souvent sur des préjugés et sur l'émotion plus que sur des données scientifiques. Les chercheurs en sciences cognitives et en sciences du comportement de la SCSCCC peuvent aider à comprendre comment les gens apprécient et évaluent les risques qu'entraînent les changements climatiques, les obstacles psychologiques qui limitent l'action individuelle face à ces changements, et les réactions aux informations erronées et à la désinformation les concernant, ce qui contribuerait à éclairer les politiques et les interventions gouvernementales. À cet égard, nous appuyons la recommandation de la Société canadienne de psychologie de créer une Chaire de recherche du Canada sur le comportement humain et les changements climatiques afin de profiter des compétences de psychologues pour mieux comprendre l'élément relatif au comportement humain dans les changements climatiques.

Recommandation 2

Investir dans les étudiants canadiens des cycles supérieurs

- *Aligner la durée du Programme de bourses d'études BESC M sur celle des programmes de maîtrise et sur le coût de la vie actuelle en faisant passer leur montant de 17 500 \$ par an pour un an à 22 000 \$ par an pour deux ans.*

Les bourses d'études BESC M sont accordées à des étudiants en maîtrise à hauteur de 17 500 \$ pour une année. Cette politique pose deux problèmes. Premièrement, le montant des BESC M n'a pas changé depuis 15 ans et ne suit donc pas l'augmentation du coût de la vie. Deuxièmement, les BESC M sont accordées pour une année, alors qu'un diplôme de maîtrise se prépare en deux ans dans la plupart des universités canadiennes. Cela a pour conséquence que les meilleurs étudiants en maîtrise du Canada, ceux qui remportent la bourse la plus prestigieuse au niveau de la maîtrise, ne sont financés que pendant la moitié de leurs études et reçoivent le même montant qu'ils auraient touché il y a 15 ans. Nous recommandons de faire passer les BESC M de 17 500 \$ à 22 000 \$, afin de tenir compte de

l'augmentation du coût de la vie depuis 2003, et d'accorder ces bourses pour deux ans au lieu d'un (autrement dit, de financer les étudiants de cycle supérieur pendant la durée réelle de leurs études).

- *Porter le montant de toutes les bourses de doctorat (ES D/BESC D) à 35 000 \$ par an*

Les bourses de doctorat attribuées sont de deux montants : les bourses ES D s'élèvent à 21 000 \$ par an et les bourses BESC D à 35 000 \$ par an. Le modèle actuel présente deux problèmes. Premièrement, il crée un système de castes sur un marché où la valeur de la recherche d'un étudiant reste à déterminer. Deuxièmement, le montant de 21 000 \$ est celui décidé il y a 15 ans et il ne tient pas compte de l'évolution du coût de la vie. Nous recommandons d'uniformiser le montant de toutes les bourses de doctorat en le fixant à 35 000 \$ par an pour tous les étudiants. Ce rajustement du montant des bourses serait réaliste par rapport à l'inflation et il corrigerait les inégalités que le système actuel impose aux doctorants canadiens.

- *Rétablir la tradition qui permettait aux étudiants de demander un financement postdoctoral deux fois, au lieu d'une.*

En 2012, le CRSNG a modifié sa politique afin que les doctorants ne puissent plus présenter de demande deux fois à son programme de financement postdoctoral, mais une fois seulement. La justification en était que l'organisme manquait de ressources pour traiter des demandes postdoctorales répétées. Ce changement de politique est controversé pour plusieurs raisons. Premièrement, il oblige les étudiants à prendre un pari très risqué. En effet, il est généralement vrai que sans études postdoctorales, un étudiant au doctorat n'obtiendra pas de poste permanent. Deuxièmement, il se peut qu'un demandeur n'obtienne pas de bourse postdoctorale à la première tentative, mais qu'il en décroche une à la seconde. C'est le cas de nombre de nos membres plus âgés qui ont obtenu leur diplôme en bénéficiant de la règle des deux tentatives. Troisièmement, la règle qui ne permet qu'une tentative encourage les étudiants à rester plus longtemps dans leur programme de doctorat qu'ils n'y resteraient autrement, jusqu'à ce qu'ils se sentent prêts pour obtenir une bourse postdoctorale, situation qui pénalise les programmes de cycle supérieur et retarde la carrière et la vie privée des étudiants. Nous recommandons d'annuler la décision de demande unique afin que les doctorants puissent de nouveau présenter deux demandes de financement postdoctoral. Il n'est guère logique d'investir dans le financement de doctorants jusqu'à l'obtention de leur doctorat pour limiter ensuite leur perfectionnement et leurs possibilités.

- *Éliminer le critère du nombre de bourses obtenues antérieurement auprès des trois conseils dans la détermination de l'attribution aux universités de BESC M*

À l'heure actuelle, les bourses BESC M accordées aux universités sont déterminées en partie par le nombre de bourses des trois conseils subventionnaires reçues par l'établissement. Résultat, les universités qui ont reçu initialement un petit nombre de bourses après l'harmonisation sont systématiquement désavantagées parce que les attributions futures sont limitées par les attributions passées. Nous recommandons de ne plus utiliser le nombre de bourses attribuées antérieurement par les trois conseils pour déterminer l'attribution aux universités de bourses BESC M.

Recommandation 3

Augmenter le financement des frais d'administration et des installations

- *Nous appuyons la recommandation du CCR d'augmenter le financement de 100 M\$ par an pour les trois prochaines années afin d'atteindre la stabilité recommandée par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.*

Dans son rapport, le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale recommande d'augmenter le soutien apporté aux établissements pour l'entretien des installations et du matériel de recherche, l'administration des subventions et des bourses de recherche, et les coûts opérationnels de la recherche en général. Le gouvernement canadien couvre en partie les frais d'administration et des installations selon une échelle variable qui accorde des pourcentages de paiement beaucoup plus élevés aux petits établissements, alors que les établissements plus importants dont le montant total des subventions de fonctionnement est plus élevé obtiennent des pourcentages de remboursements moindres.

Comme le fait remarquer le CCR, les frais moyens relatifs à l'administration et aux installations des établissements canadiens dépassent généralement 50 cents par dollar de fonctionnement direct. Beaucoup de grands établissements, toutefois, ne reçoivent que 20 à 25 % de remboursement. Le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale recommande de porter le taux minimum de remboursement à 40 % de la valeur des subventions de fonctionnement admissibles accordées à un établissement donné, tout en maintenant des taux plus élevés pour les petits établissements en raison des déséconomies d'échelle qui leur sont propres.

La SCSCCC appuie fermement la recommandation du CCR d'augmenter le financement de 100 M\$ par an pendant les trois prochaines années afin d'atteindre la stabilité recommandée par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.

Recommandation 4

Fournir des données sur l'attribution des bourses

- *Nous recommandons que les trois conseils subventionnaires fournissent des données publiques sur la répartition hommes-femmes des bourses attribuées aux différents stades de carrière (premier cycle, cycle supérieur, postdoctorat et corps enseignant).*

En 2015, le CRSNG a gracieusement fourni des fonds de démarrage pour la création d'une nouvelle société présentant un intérêt pour nos membres – Women in Cognitive Science Canada (WiCS-C). À l'assemblée générale annuelle de notre société en 2016, ce groupe a présenté des données obtenues dans la base de données publique sur les bourses du CRSNG qui laissent entendre qu'au Canada, les chercheuses en sciences cognitives sont particulièrement vulnérables au moment de transition du statut d'étudiant à celui de postdoctorante ou de professeure et au-delà (voir Titone, Tiv et Pexman, 2018). Nous demandons que le CRSNG et les autres conseils subventionnaires fournissent des données publiques facilement accessibles sur l'attribution des bourses par sexe afin qu'on puisse mieux surveiller la situation et y remédier dans les prochaines années.

La SCSCCC remercie le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de son invitation à participer aux consultations prébudgétaires en vue du budget de 2020. N'hésitez pas à nous contacter pour toute autre information.

Cordialement,

[signature]

William E. Hockley, Ph.D.
Président

Central Office • Siège Social

CSBBCS/SCSCCC

a.b.s. Chris Oriet, Ph.D.
Département de psychologie
Université de Regina
Regina (SK) S4S 0A2

Tél. : 306-585-4193
courriel : secretary@csbbcs.org
site Web : <http://www.csbbcs.org/>